

**Stéphane VAUTIER**  
Inspecteur d'académie,  
directeur académique des services de  
L'éducation nationale de la Manche

Saint-Lô, le 04/04/24

**Affaire suivie par :**  
**Isabelle MARTIN**  
SRH1  
Tél. 02 33 06 92 47  
Mél. [dSDen50-srh1@ac-normandie.fr](mailto:dSDen50-srh1@ac-normandie.fr)  
DSDEN 50  
12, rue de la Chancellerie  
50000 Saint-Lô Cedex

Mesdames et messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
public du département de la Manche

S/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les  
inspecteurs l'Éducation nationale

**Objet : Accès au grade de professeur des écoles hors classe au 1<sup>er</sup> septembre 2024**

Références :

Lignes directrices de gestion ministérielles parues au BO spécial n°3 du 7 décembre 2023

Lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels

En référence aux Lignes directrices de gestion sur les promotions et la valorisation des parcours professionnels, consultables sur le site internet de l'académie\*, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-après les modalités relatives à l'accès au grade de la hors-classe.

Promouvables à la hors-classe	
<b>Professeurs des écoles avec au moins 2 ans d'ancienneté au 9<sup>ème</sup> échelon de la classe normale au 31 août 2024</b>	- en position d'activité, de détachement ou mis à disposition d'un organisme ou d'une autre administration. - dans certaines positions de disponibilité si exercice d'une activité professionnelle (si prise d'effet à compter du 7 septembre 2018) - en congé parental ou en disponibilité pour élever un enfant (si prise d'effet à compter du 7 août 2019)

Les agents promouvables n'ont pas à faire acte de candidature : le repérage est effectué par l'administration.

Toutefois, j'attire votre attention sur la nécessité d'une démarche individuelle et active de votre part pour actualiser et enrichir, tout au long de l'année, les données figurant dans votre dossier administratif I-Prof : responsabilités pédagogiques, formations suivies...

**Calendrier**

<b>Jusqu'au 16 mai 2024</b>	Actualisation du CV par les enseignants qui n'ont pas bénéficié du rendez-vous de carrière de l'échelon 9 dans I-Prof - Menu « Votre CV ».
<b>Du 30 juin au 11 juillet 2024</b>	Visualisation par les enseignants des avis émis dans I-Prof - Services - Tableau d'avancement à la hors-classe.
<b>12 juillet 2024</b>	Transmission des résultats aux enseignants promus par l'envoi d'un message dans I-Prof et publication sur l'intranet académique via l'icône "Ressouces Humaines" et la rubrique "Carrière"

\* via les rubriques « Concours/Métiers/RH » et « Carrières »

  
Stéphane VAUTIER